

mental Quality, aux États-Unis, estime que les précipitations acides sont aussi corrosives pour les métaux et la peinture que le sel routier, étant ainsi responsables de 50 % de la rouille des voitures en Amérique du Nord.

Les retombées économiques

Héritage Canada évalue à un milliard de dollars les dommages subis chaque année par les édifices, les ponts, les monuments, les chaussées, les statues, les installations électriques et téléphoniques.

La disparition des poissons dans certains lacs ontariens laisse entrevoir à court terme la perte de quelque 6 000 emplois ainsi qu'une diminution de revenu de l'ordre de 28 millions de dollars par année. Quoique l'on ne connaisse pas les prévisions québécoises dans ce domaine, il est vraisemblable qu'elles diffèrent peu des chiffres ontariens.

L'industrie forestière québécoise, qui engendre nombre d'emplois et des revenus importants, est également menacée par les précipitations acides. Une petite diminution de la productivité de l'ordre de 1 à 2 % pendant quinze ans suffirait à causer la perte de milliers d'emplois, ce qui signifierait un manque à gagner de dizaines de millions de dollars.

Le Council on Environmental Quality évalue actuellement à deux milliards de dollars annuels le coût des soins médicaux dispensés aux États-Unis pour traiter les maladies aggravées ou causées par les précipitations acides. Le Standing Committee on Resource Development de l'Ontario estime, quant à lui, que ces coûts s'élèvent pour le moment, dans la province, à 80 millions de dollars chaque année. Bien entendu, ces chiffres ont été établis sans tenir compte des coûts de la recherche (et de ses applications pratiques) de moyens d'enrayer les retombées acides.

Il faut ajouter à cela le phénomène de la corrosion des voitures, les dégâts subis par la propriété privée, le manque de rendement de certaines cultures et la diminution de la pêche, sportive ou industrielle, qui occasionnent des milliards de dollars de pertes chaque année.

La solution : stopper la pollution à la source ?

Le seul moyen de corriger la situation actuelle serait de s'attaquer directement aux sources d'émissions d'anhydride sulfureux afin de les supprimer.

Une première solution, qui ne règle pas tout le problème mais en réduit l'envergure, consisterait dans un premier temps à n'utiliser que des combustibles fossiles à



Le lessivage répété par les pluies acides finit par ronger la surface des automobiles, des édifices, des monuments funéraires et d'œuvres d'art sculptées dans la pierre. Des structures architecturales telles que les édifices du Parlement, à Ottawa, ont déjà subi des atteintes.

faible teneur en soufre (c'est-à-dire à laver tous les charbons pour réduire leur teneur en soufre).

Une deuxième solution serait de « désulfurer » les combustibles fossiles en les combinant avec des solvants secs (chaux) pendant la combustion.

Comme troisième solution, la désulfuration des gaz de combustion (après combustion) permettrait de récupérer l'anhydride sulfureux et de le transformer en acide sulfurique. Il s'agirait de construire une usine d'acide sulfurique à côté de l'usine émettrice.

Réduire de 50 % le taux des émissions de polluants d'ici l'an 2000 reviendrait à 90 milliards de dollars; c'est là le chiffre avancé.

Les industries canadiennes et américaines objectent qu'elles ne possèdent pas assez de données et de preuves sur les effets nocifs des retombées acides sur l'environnement pour justifier une telle dépense.

Cependant, dans le Mémoire déclaratif d'intention signé par le Canada et les États-Unis il y a presque quatre ans, on reconnaissait déjà la gravité du problème des pluies acides et la nécessité urgente de réduire les émissions afin de protéger l'environnement des dommages

causés par la pollution atmosphérique transfrontière. Le mémorandum s'appuie sur le principe 21 de la Déclaration de Stockholm, qui indique que les États ont « le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommage à l'environnement dans d'autres États ou dans des régions ne relevant d'aucune juridiction nationale ». Il est aussi conforme aux obligations contractées par le Canada et les États-Unis aux termes de la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique pour l'Europe. Cet engagement pris de longue date par les deux parties de ne pas causer de dommage à l'environnement de l'autre pays est également inclus dans le Traité de 1909 relatif aux eaux limitrophes et dans l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Compte tenu de ces engagements, le Canada espère que des mesures de contrôle pourront être prises à brève échéance.

Notons qu'à l'instar du Canada, l'Allemagne, la Finlande, la Suède, la Norvège, le Danemark, la France, l'Autriche et la Suisse ont tous convenu d'adopter des programmes pour réduire les émissions d'anhydride sulfureux, en se basant sur la masse de données scientifiques disponibles.

Ligne de crédit

Les 5, 6 et 7 décembre derniers, M. Gerald Regan, ministre du Commerce international, s'est rendu au Mexique pour animer les conversations qui se sont déroulées toute la semaine entre Pemex et une délégation de 26 manufacturiers canadiens de matériel destiné à l'industrie du pétrole et du gaz naturel.

Il a ensuite annoncé (le 14 décembre) que la Société pour l'expansion des exportations (SEE) avait signé un accord pour une ligne de crédit de dix millions de dollars américains avec Petroleos Mexicanos (Pemex).

Cette ligne de crédit, mécanisme de financement simple et facile d'accès, rendra les exportateurs canadiens plus concurrentiels auprès de Pemex. Elle devrait bénéficier principalement aux petites et moyennes entreprises canadiennes.

Petroleos Mexicanos (Pemex) est la société nationale pétrolière du Mexique; elle détient le monopole de la prospection, de l'extraction, du raffinage et de la distribution du pétrole et du gaz naturel.